



# BULLETIN DE LA SECURITE AFRICAINE

UNE PUBLICATION DU CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

## Instaurer des capacités durables de maintien de la paix en Afrique

PAR DANIEL HAMPTON

- ◆ Plus de 60 000 soldats africains appartenant à 39 nations sont affectés à des opérations de paix dans le monde.
- ◆ L'entretien de capacités africaines de maintien de la paix exige un processus continu de formation pour assurer en tout temps la disponibilité des compétences requises par le déploiement rapide et la réponse aux crises.
- ◆ Le recours constant à des formateurs internationaux fait obstacle à l'institutionnalisation des capacités africaines de maintien de la paix. Un programme de formation confié à des cadres africains serait non seulement plus durable mais permettrait également de tirer parti de l'expérience pratique pertinente que les troupes africaines de maintien de la paix ont acquise au fil des ans.

### POINTS SAILLANTS

Les États maintiennent une présence militaire pour défendre leurs frontières, dissuader les agressions, faire la guerre et remporter des victoires. Ce sont là des missions normalement associées aux capacités militaires classiques. Cependant, nombreux sont de nos jours les États qui sont susceptibles d'employer leurs forces armées dans le cadre d'opérations de soutien de la paix plutôt que dans des opérations militaires classiques. Plus de 100 pays fournissent des soldats pour appuyer les 15 opérations de paix des Nations unies actuellement en cours. Par suite, des nations de plus en plus nombreuses entraînent, dotent en ressources et équipent leurs forces armées pour leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences militaires spécifiques qui sont requises dans les opérations de maintien de la paix. Il en est tout particulièrement ainsi en Afrique. Non seulement 78 % de tous les soldats de la paix des Nations unies sont actuellement déployés sur le continent africain, mais aussi près de la moitié des casques bleus sont Africains. Plus de 60 000 soldats issus de 39 différents pays du continent sont en service actif dans le cadre d'opérations de paix de par le monde. Cette prééminence des pays africains parmi les pays contributeurs de contingents

destinés aux opérations de paix est logique. En effet, la plupart de ces opérations étant menées en Afrique, il y va de leur intérêt en matière de sécurité régionale d'y participer, de contribuer à la stabilisation et d'apporter leur assistance pour aider à définir l'environnement post-conflit.

La participation à une opération de maintien de la paix (OMP) peut également apporter des ressources complémentaires à des budgets de défense habituellement soumis à de fortes contraintes. Lorsqu'un pays contributeur de contingents déploie des forces, le paiement correspondant versé par les Nations unies par soldat, associé aux remboursements concernant le matériel lui appartenant, lui procure un complément financier appréciable<sup>1</sup>. C'est ainsi, par exemple, que la mise à disposition d'un bataillon classique de 800 soldats dans le cadre d'une OMP des Nations unies peut rapporter au pays contributeur plus de 7 millions de dollars US pour un déploiement de 6 mois<sup>2</sup>. En outre, les acteurs extérieurs (à savoir les pays occidentaux) voient dans l'apport de formation et de matériel aux gouvernements africains un avantage comparatif qui le rend préférable au déploiement de leurs propres troupes dans une zone

de crise. Cette option est non seulement perçue comme une initiative relativement peu coûteuse pour faire face à une crise de sécurité émergente ou existante, mais elle a également pour effet de resserrer les liens de coopération en matière de sécurité avec des partenaires africains. La création et le renforcement des capacités des gouvernements africains à mener des opérations de paix présentent donc des intérêts communs à toutes les parties.

Cette intersection d'intérêts s'appuyant les uns les autres s'est traduite par une abondance de programmes, d'activités, d'exercices et d'événements visant tous à accroître les capacités de maintien de la paix sur le continent africain. Le Danemark, les États-Unis, la France, la Norvège et le Royaume-Uni ne sont que quelques-uns des multiples donateurs internationaux qui fournissent à l'Afrique une assistance au maintien de la paix. Toutefois, le débat reste ouvert sur les effets tangibles et les bienfaits à long terme de ces efforts. S'il est exact que des capacités sont souvent créées ou renforcées pour faire face à des crises particulières ou en vue de missions précises, ces capacités et l'état de préparation opérationnelle sont souvent de courte durée, comme le prouvent les cycles répétés des programmes de formation dispensés par les donateurs et l'incapacité fréquente de l'Union africaine (UA) à répondre rapidement aux crises émergentes, malgré leur récurrence sur le continent. C'est là une lacune que l'UA a elle-même reconnue. Une étude de l'UA sur la crise malienne de 2012-2013 déplore, par exemple, « l'incapacité de l'Afrique, malgré son engagement politique aux côtés du Mali, à faire face à l'urgence [...] et à répondre à la demande d'assistance du gouvernement malien. Seule l'intervention française a pu briser l'offensive des groupes armés. »<sup>3</sup> En termes succincts, il semblerait que la manière et la méthode actuelles de l'apport d'assistance en matière de sécurité à l'appui des OMP ne répondent pas vraiment ni effectivement aux intérêts d'aucunes des parties.

## LE PROBLÈME DU MAINTIEN DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION POUR DES OPÉRATIONS DE PAIX

L'assistance au maintien de la paix fournie habituellement par les donateurs est souvent décrite comme étant des « programmes de formation et d'équipement ».

**Le colonel Daniel Hampton est conseiller militaire principal auprès du Centre d'études stratégiques de l'Afrique. Officier de carrière dans l'infanterie et officier spécialiste régional de l'Armée de terre des États-Unis, il a 29 ans de service à son actif. Il a notamment exercé les fonctions d'attaché à la Défense en Afrique du Sud, au Lesotho, au Malawi, au Swaziland et au Zimbabwe.**

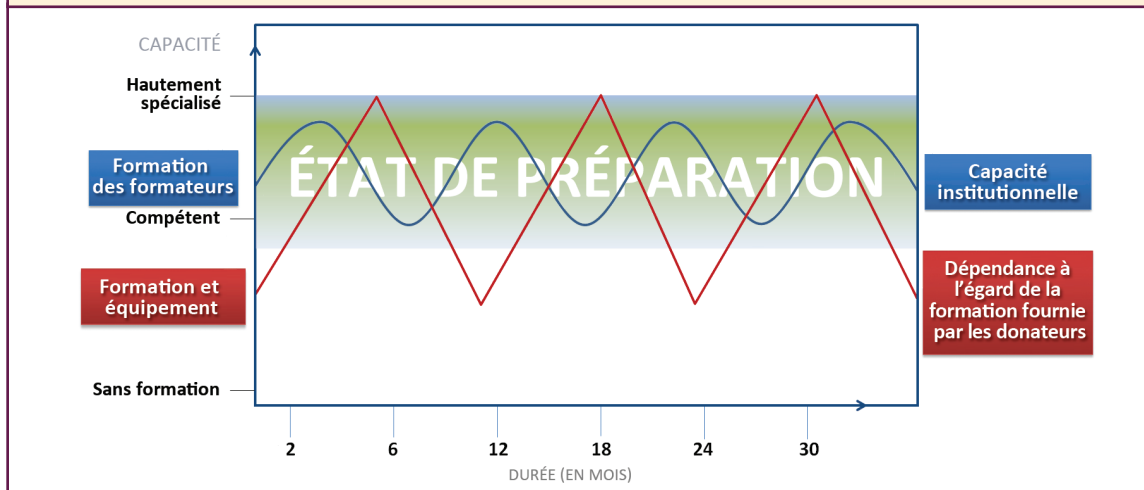
Ils consistent généralement en la constitution par une armée africaine d'une cohorte composite de stagiaires africains, groupe pouvant, ou non, être le contingent qui sera déployé pour prendre part à une opération. Les instructeurs appartiennent normalement à des forces armées occidentales ou, cas relativement fréquent, à des sociétés militaires privées (SMP) et ils dispensent un programme d'instruction normalisé. Les équipements fournis à titre de don sont, ou non, compatibles ou interopérables avec le matériel, les pièces détachées et les systèmes de maintenance dont est déjà doté le pays hôte. Un tel modèle produit, dans le meilleur des cas, des compétences épisodiques et passagères.

Bien que plusieurs partenaires internationaux fournissent aux États africains une assistance aux opérations de paix, les États-Unis sont le principal donateur<sup>4</sup>. De 2008 à 2012, l'appui américain fourni à ce titre a dépassé un milliard de dollars US<sup>5</sup>. Pour l'année budgétaire 2014, le Département d'État des États-Unis a demandé 347 millions de dollars US pour l'assistance aux OMP, parmi lesquels 228 millions de dollars US étaient destinés à l'Afrique. Par le biais de programmes tels que l'Initiative pour une capacité africaine de réaction aux crises (ACRI), le programme *African Contingency Operations and Training Assistance* (ACOTA) et l'Initiative mondiale pour les opérations de paix (GPOI), le gouvernement des États-Unis peut se vanter, à juste titre, d'avoir formé plus de 250 000 soldats africains dans le domaine des opérations d'appui à la paix.

Ce chiffre impressionnant pourrait laisser penser qu'il existe actuellement un quart de million de soldats africains bien formés et disponibles pour des déploiements dans le cadre de missions de maintien de la paix, mais il n'en est rien. La réalité est que toutes les compétences militaires sont intrinsèquement éphémères et qu'il est trompeur de citer un total cumulatif de soldats de la paix formés. Un soldat de la paix formé dans le passé n'est pas un soldat de la paix formé dans le présent et un soldat de la paix formé dans le présent n'est pas non plus formé ni disponible pour l'avenir (voir la figure 1), et ce pour plusieurs raisons. Les soldats ayant reçu la formation requise pour réaliser des tâches militaires accusent une dégradation de cette compétence au bout de 60 jours seulement et, en l'absence de pratique ou de nouvelle formation, la perte de compétence se poursuit jusqu'à, estime-t-on, atteindre 60 %<sup>6</sup>. Pour la formation à des tâches collectives (formation d'équipes), le taux de dégradation est encore plus rapide, en raison d'une part de la complexité accrue des tâches collectives et de la difficulté à maintenir une cohésion au sein de l'unité<sup>7</sup>.

La cohésion du collectif est une qualité essentielle incontournable des capacités durables de maintien de la paix. Dans les contingents africains affectés aux missions de maintien de la paix, l'unité bénéficiaire de la formation est fréquemment une entité composite provenant de multiples organisations et complétée par des

FIGURE 1. ÉTAT DE PRÉPARATION DURABLE



soldats isolés qui n'ont jamais reçu de formation tous ensemble. (Cette situation est due principalement à l'insuffisance structurelle des forces et du nombre de soldats pouvant être déployés au sein de nombreuses unités africaines pour répondre au besoin de constituer un bataillon d'infanterie standard des Nations unies (850 soldats), composé de 3 ou 4 compagnies.) Dans un tel scénario, une fois la formation terminée, le groupe se dissout et les soldats repartent dans leurs unités et leurs organismes d'affectation, la compétence collective de réalisation de tâches étant de ce fait pratiquement perdue. Lorsque l'entité formée est déployée immédiatement dans le cadre d'une opération d'appui à la paix, la rétention des compétences dure plus longtemps. Toutefois, au terme d'une rotation normale de 6 mois, l'entité ne peut plus être considérée comme une force de maintien de la paix formée si elle ne conserve pas sa cohésion et si elle ne bénéficie pas d'une formation de maintien en puissance.

**« toutes les compétences militaires sont intrinsèquement éphémères »**

Le maintien de la cohésion de l'unité après la phase de déploiement est difficile dans toutes les forces armées du fait du cycle normal de réaffectation, d'avancement, de rétention et de reconstitution. Il est donc d'une importance primordiale, pour assurer la présence de capacités durables de maintien de la paix, d'institutionnaliser la formation par le biais d'un système établi de formation militaire professionnelle (FMP). Or un tel système fait défaut dans de nombreux pays africains qui ne sont donc pas en mesure de dispenser une formation en complément de celle fournie par les partenaires internationaux, si bien que les connaissances et l'expérience acquises se dissipent, les aptitudes ne sont pas renforcées et les capacités ne sont pas conservées. Les États africains ainsi que leurs partenaires internationaux doivent

éviter les programmes de formation qui ne créent pas de capacités autochtones durables permettant l'entretien des compétences. En termes succincts, « des forces de sécurité bien entraînées sont d'une utilité limitée, voire contre-productives, en l'absence de systèmes et de processus institutionnels de maintien en puissance<sup>8</sup> ».

À l'évidence, la clé de la rétention des compétences de maintien de la paix réside dans la présence d'une capacité de formation autochtone et institutionnalisée. Le programme ACOTA des États-Unis reconnaît ce principe dans sa déclaration de mission, mais à ce jour, la création en Afrique d'institutions durables de formation au maintien de la paix n'a connu qu'un succès mitigé<sup>9</sup>. Bien qu'au lancement du programme ACRI, en 1997, l'accent ait été résolument mis sur « la formation des formateurs », cette approche n'a jamais été pleinement appliquée. Lorsque le programme ACRI a fait place à l'ACOTA en 2002, le souhait de mettre en place une capacité institutionnelle est demeuré le même mais dans la pratique, le programme a surtout continué à procurer une formation à des soldats africains, non pas à produire des cadres instructeurs professionnels au sein des forces armées africaines. Les instructeurs qui dispensent des formations étaient toujours pour la plupart des Américains appartenant presque exclusivement à des SMP.

Cette incapacité à transférer les responsabilités de formation au maintien de la paix à des cadres africains n'est pas due entièrement à un manque de volonté de la part de l'ACOTA. Trop fréquemment, dans les cas où l'approche retenue a été celle de la formation des formateurs, le pays partenaire africain n'a pas employé les instructeurs formés pour faire de la formation et un grand nombre de ceux-ci ont été réaffectés à d'autres postes ou déployés peu après avoir terminé la formation dispensée par les donateurs<sup>10</sup>. Chose intéressante, à mesure que les États africains se font plus nombreux à affecter une partie de leurs forces de défense à des opérations de paix périodiquement, voire quasi con-

## FIGURE 2. ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE CAPACITÉS DURABLES

- ◆ Formation des formateurs : Renforcement des capacités des sous-officiers africains
- ◆ Formation du contingent : Les Africains forment des Africains
- ◆ Institutionnalisation : Centre de formation dédié ou concept d'équipe mobile de formation
- ◆ Rétention de l'expertise : Maintien d'un corps d'instructeurs professionnels au sein des forces de défense
- ◆ Maintien en puissance : Intégration des corps d'instructeurs et des cursus au sein de systèmes africains de FMP
- ◆ Adaptation : Dégager et analyser les enseignements opérationnels ; actualisation des cursus de formation
- ◆ Optimisation des ressources : Coordination de l'appui des donateurs pour en assurer la complémentarité

tinuellement, plusieurs d'entre eux ont constaté l'utilité de se doter d'établissements spécialisés de formation au maintien de la paix. Mais affecter un site à la formation et y affecter des ressources exige un tout autre niveau d'engagement. Si un partenaire extérieur est disposé à fournir des instructeurs, des supports de formation et des ressources pour une activité de formation ou un exercice spécifique, alors le pays hôte voit mal l'avantage qu'il y aurait à assumer en permanence les coûts de mise en place, de dotation en personnel et de fonctionnement d'un établissement de formation. Cette approche pragmatique peut se comprendre dans un contexte où les ressources allouées au budget de la défense sont limitées, mais elle n'offre guère de possibilités de longévité institutionnelle. C'est pourquoi il est important que les centres de formation au maintien de la paix soient intégrés au sein d'un système de FMP plus vaste. Une telle approche, outre qu'elle permet de pérenniser davantage les capacités, produit également des économies d'échelle au niveau des coûts d'un corps d'instructeurs à plein temps et des ressources de fonctionnement requises.

L'ancien secrétaire d'État à la défense des États-Unis Robert Gates a déclaré en 2010 : « Les États-Unis ont réalisé de grands progrès en matière de renforcement des capacités opérationnelles de leurs partenaires en formant et en équipant des troupes et en les encadrant sur le terrain. Mais il n'a pas été accordé suffisamment d'attention au renforcement des capacités institutionnelles<sup>11</sup> ». C'est ainsi, par exemple, que le programme GPOI des États-Unis n'a consacré que 12 % de son budget à la constitution d'une capacité africaine institutionnalisée de maintien de la paix<sup>12</sup>, la majorité de cet appui institutionnel ayant été allouée à la construction et à l'aménagement de centres et de sites de formation. Reste toutefois à réaliser pleinement l'étape suivante du processus, à savoir la dotation de ces établissements en cadres africains permanents et professionnels. La politique officielle des États-Unis exige une réorientation des activités de formation de soldats au maintien de la paix en faveur d'un renforcement des capacités autochtones de maintien de la paix<sup>13</sup>. Toutefois, cette reconnaissance de la nécessité d'un changement

n'a pas été suivie d'une réorientation correspondante de l'affectation des ressources américaines : la formation de troupes africaines en vue de leur déploiement dans les zones de crises se poursuit, détournant ainsi des ressources et de l'énergie qui pourraient être utiles à la mise en place d'institutions, ce qui devrait être l'objectif prioritaire<sup>14</sup>.

**« la véritable mesure du succès n'est pas le nombre des effectifs formés mais l'aptitude du pays à maintenir ses capacités et son état de préparation opérationnelle »**

Sachant que les États-Unis s'emploient à renforcer des capacités durables de maintien de la paix en Afrique depuis 1997, on conçoit mal que les efforts déployés et les ressources financières allouées à cette fin n'aient pas donné de résultats plus visibles. Si l'accent avait été mis en permanence sur la formation de formateurs, les instructeurs des SMP qui dispensent ces programmes n'auraient aujourd'hui plus rien à faire. Et cependant, alors que le programme ACOTA œuvre diligemment à préparer des troupes africaines en vue de leur déploiement en République centrafricaine, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), au Mali, en Somalie ou vers d'autres points chauds actuels sur le continent, cette formation n'est pas dispensée par des cadres africains professionnels mais encore majoritairement par des sous-traitants américains.

### UN NOUVEAU MODÈLE

Un nouveau modèle d'assistance au maintien de la paix devra être axé sur la création et le soutien d'institutions autochtones, au sein desquelles une équipe d'instructeurs militaires professionnels formera les soldats qui composeront les contingents de maintien de la paix (voir la figure 2). Dans ce nouveau modèle, les tactiques, techniques et procédures de maintien de la paix seront intégrées dans la doctrine et renforcées à tous les niveaux d'un système de FMP. Les

enseignements et l'expérience issus des activités opérationnelles sont intégrés dans les cursus et les exercices d'entraînement. Selon cette approche, la véritable mesure du succès n'est pas le nombre des effectifs formés mais l'aptitude du pays à maintenir ses capacités et son état de préparation opérationnelle et à répondre à une demande de l'UA ou des Nations unies.

Le temps où l'instruction de soldats africains est dispensée principalement par des soldats occidentaux devrait être révolu depuis longtemps. En fait, plusieurs forces armées africaines peuvent être très justement qualifiées de forces de maintien de la paix professionnelles n'ayant guère besoin de formation extérieure. Il en est ainsi, par exemple, des forces de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Rwanda et du Sénégal qui fournissent presque constamment des contingents aux missions des Nations unies depuis bien plus d'une décennie. L'expérience opérationnelle et les connaissances institutionnelles de ces forces dépassent de loin celles de la SMP américaine moyenne. L'intégration de ces enseignements, de ces compétences et de cette expérience dans les systèmes africains de FMP constitue la clé de la mise en place d'aptitudes et de capacités durables.

### « l'expérience opérationnelle et les connaissances institutionnelles de ces forces dépassent de loin celles de la SMP américaine moyenne »

Le retrait des instructeurs occidentaux offre un autre avantage en ce qu'il favorise l'autonomisation et la légitimation des sous-officiers du pays-hôte. La mise en présence d'un instructeur et d'une unité constituée sous-entend l'existence d'une relation expert/novice. La formation d'un corps d'instructeurs professionnels avant la tenue d'une activité d'entraînement d'un contingent assure que l'expert reconnu en la matière n'est plus un sous-traitant américain mais un sous-officier de la force africaine responsable. Moins le personnel étranger intervient dans les activités de formation, mieux cela vaut. Une fois le corps des instructeurs formé, le rôle des conseillers étrangers devrait consister à fournir des ressources de formation et à observer. Ces observateurs peuvent ensuite enseigner, encadrer et superviser des instructeurs africains lors de « séances de critique à chaud » en l'absence des bénéficiaires de l'instruction.

Les nouveaux impératifs d'affectation de soldats de la paix formés à des missions dans des pays tels que le Mali, la RDC ou la Somalie influenceront naturellement sur les méthodes employées. Il peut se faire à l'occasion, on le conçoit, que les pays africains et partenaires prennent la décision politique de créer promptement des capacités pour faire face à une situation urgente, et l'on ne saurait ignorer l'impact à court terme des missions de formation et d'équipement pour préparer des milliers de soldats de la paix à des déploiements dans des zones

touchées par les crises. Mais nous nous préoccupons ici des opportunités manquées de gains à long terme que devraient apporter les millions de dollars dépensés. L'adoption et l'application par les pays africains et partenaires d'une politique de renforcement des capacités institutionnelles se traduisent par une réduction de la demande de formation en réaction à une situation, du fait de l'augmentation du nombre de pays fournisseurs de contingents qui maintiennent un état élevé de préparation opérationnelle. L'objectif doit être de créer des conditions propices à ce que les missions de formation et d'équipement soient l'exception et non la règle.

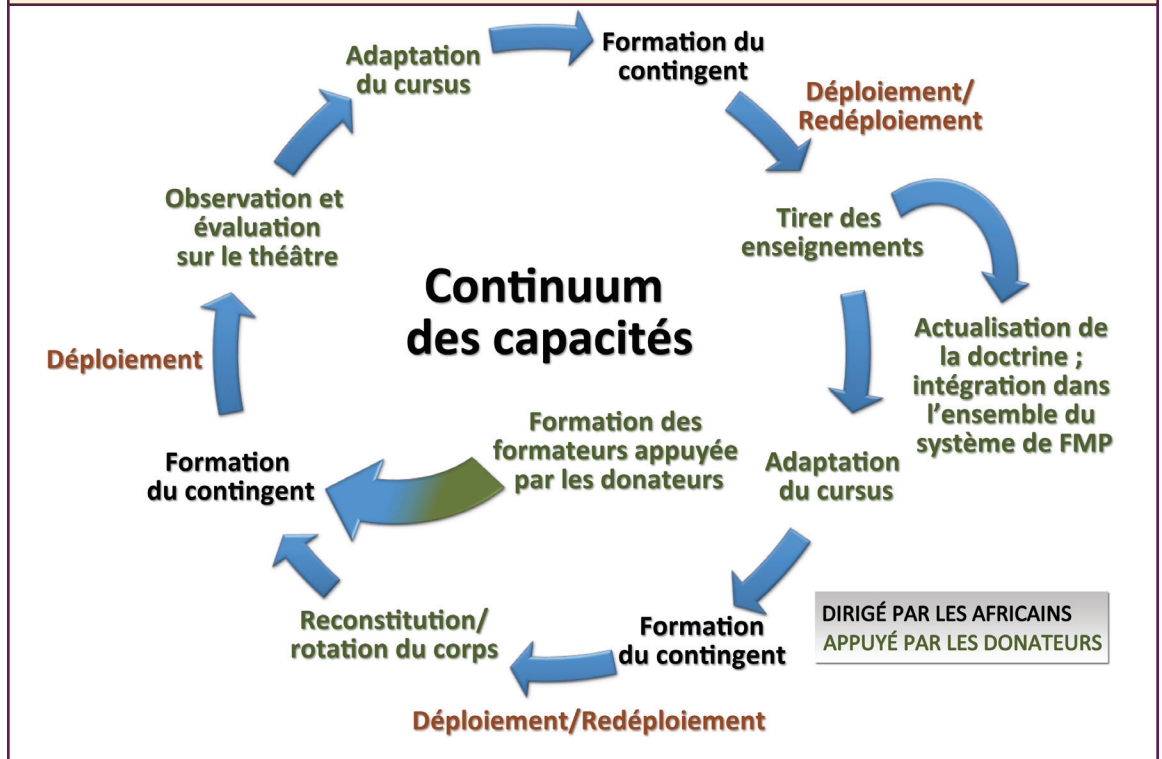
Plusieurs pays africains fournisseurs de contingents aux Nations unies, l'Afrique du Sud et le Nigéria pour n'en nommer que deux, se trouvent dans cette situation enviable de disposer à la fois d'un centre spécialisé de formation au maintien de la paix et d'un système complet de FMP jusqu'au niveau collège de défense (école de guerre) inclus. Il reste toutefois à optimiser pleinement la relation entre l'expérience opérationnelle et l'enseignement institutionnel. En effet, il manque encore une organisation et un processus formels permettant de dégager des enseignements des expériences de terrain, de les analyser, puis de formuler et d'adapter des cursus de formation afin d'entretenir et d'améliorer les performances et les capacités.

L'*International Peace Support Training Centre* (IPSTC) au Kenya et le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix (KAIPTC) au Ghana sont des exemples qui illustrent les succès remportés par les partenariats entre acteurs internationaux et États africains en matière de création de capacités de maintien de la paix. Bien que ni l'un ni l'autre de ces deux centres ne soit conçu pour dispenser des formations à des bataillons constitués, ce sont en revanche d'excellentes ressources pour une formation d'entretien. Comme l'indiquent les déclarations de mission de ces institutions, leurs activités sont axées essentiellement sur la formation de troupes de maintien de la paix en phase de pré-déploiement. Financés principalement par des donateurs, ces centres sont des ressources sous-régionales qui dispensent des cours et des séminaires au niveau opérationnel et stratégique, mais ils ne sauraient remplacer des capacités institutionnalisées de formation au maintien de la paix au sein d'un système militaire de FMP. Ils peuvent cependant apporter un complément efficace qui contribue à l'entretien et au maintien de compétences indispensables.

### MAINTIEN EN PUISSANCE DE CAPACITÉS AFRICAINES DE MAINTIEN DE LA PAIX

Le renforcement des capacités et des aptitudes étant un continuum et non un événement ponctuel, son bon déroulement exigera des changements de la part des gouvernements africains ainsi que des partenaires internationaux. Les deux parties devront faire

FIGURE 3. CONTINUUM DES CAPACITÉS



en sorte que des ressources et une assistance soient apportées tout au long du cycle de vie du contingent de maintien de la paix, afin de maximiser la rétention des compétences et de l'expérience pour les futures unités (voir la figure 3). En conséquence, outre les interactions durant les phases de pré-déploiement et de post-déploiement, il conviendrait que les mentors rendent visite à l'unité sur son théâtre d'opération, pour déterminer l'adéquation du programme d'instruction de pré-déploiement et le modifier au besoin. Dégager des enseignements et les intégrer dans les programmes d'instruction spécifiques, le cursus général de FMP et la doctrine de la défense sont des tâches ardues pour la plupart des forces armées, mais tout particulièrement pour les forces africaines qui disposent de ressources limitées, dont les institutions sont insuffisamment développées et qui font face à des cycles opérationnels exigeants. C'est là une expertise à l'acquisition de laquelle les partenaires militaires internationaux peuvent apporter leur aide.

Les programmes appuyés par les donateurs visant à renforcer les capacités des troupes africaines de maintien de la paix exigent une approche collective, qui vient compléter les autres efforts internationaux et régionaux et est coordonnée avec ceux-ci. L'assistance internationale doit se fonder au départ sur une liste de référence des normes de maintien de la paix établies par les Nations unies et l'UA. (Le manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations unies intitulé *United Nations Infantry Battalion Manual* est un excellent document de base indiquant les compétences fonda-

mentales que doivent posséder les soldats afin d'assurer l'interopérabilité des forces dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations unies.) On peut, à partir de cette liste de référence, formuler un programme d'instruction adapté aux tactiques, aux techniques, aux procédures en vigueur et à l'expérience du pays hôte.

Outre tirer parti de l'aide des donateurs pour former un corps d'instructeurs et développer les institutions de FMP, les décideurs africains devraient identifier de façon sélective les partenariats bilatéraux susceptibles de leur apporter une valeur ajoutée sous forme d'expertise ou de ressources transférant des capacités uniques ou supérieures. Les compétences militaires individuelles de base et les aptitudes à réaliser des tâches collectives classiques des OMP peuvent s'enseigner, et il est possible d'atteindre un bon niveau de compétence de manière relativement simple et structurée. Il existe des programmes d'instruction approuvés par les Nations unies que tout corps d'instructeurs compétent peut adopter et appliquer<sup>15</sup>. En revanche, la formation requise pour l'exécution de tâches et la résolution de problèmes plus complexes associés aux opérations d'appui à la paix ne peut s'acquérir par simple mémorisation.

Par exemple, la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI), la neutralisation des explosifs et munitions (NEM) et le renseignement, la surveillance et la reconnaissance (RSR), sont des compétences que les États-Unis peuvent offrir pour accroître les capacités africaines en matière de maintien de la paix au-delà des compétences militaires de base. Bien que ces apti-

tudes aient été affinées par les forces américaines lors d'opérations anti-insurrectionnelles, elles s'avèrent de plus en plus applicables dans le cadre des OMP. Les menaces et les situations auxquelles font face les soldats de la paix au Mali, dans l'est de la RDC et en Somalie sont de plus en plus asymétriques, impliquant des acteurs non étatiques qui possèdent des capacités, des équipements et des technologies à des niveaux variables.

**« L'objectif doit être de créer des conditions propices à ce que les missions de formation et d'équipement soient l'exception et non la règle »**

Ce type d'assistance à la sécurité est trop souvent, chose regrettable, regroupé dans la vaste catégorie des programmes de « lutte contre le terrorisme », ce qui est d'une part trop limitant et peut d'autre part avoir des connotations négatives. Il est important de prendre en considération toute la gamme des capacités exigées dans le cadre des OMP de façon à ne pas catégoriser trop étroitement certaines activités d'assistance et ensemble de compétences militaires.

Le même principe vaut pour le débat relatif aux véhicules aériens sans pilote (UAV). La couverture médiatique des « attaques de drones » entretient l'impression que tous les UAV sont des plateformes équipées d'armes capables de mener des frappes de précision sur des cibles individuelles désignées. En réalité, peu de modèles d'UAV sont conçus pour servir de vecteurs à des munitions ou capables de le faire. Leur application la plus courante consiste à fournir une image opérationnelle plus claire aux chefs d'unités. L'aptitude des contingents de maintien de la paix à faire un emploi efficace des UAV pour voir et comprendre l'environnement opérationnel est essentielle pour prendre des décisions éclairées, protéger les populations civiles et appliquer le mandat général de la mission.

Il est également utile, lors de l'établissement de partenariats d'assistance militaire, d'examiner le rôle des SMP. L'emploi de soldats plutôt que de sous-traitants civils pour la formation aux OMP offre plusieurs avantages pour les pays africains comme pour les pays donateurs. Bien que les SMP soient parfaitement compétentes pour dispenser la plupart des formations en respectant les mêmes normes que les instructeurs militaires, des différences apparaissent lorsque l'on compare les effets à court terme et à long terme. On ne saurait sous-estimer la valeur des liens professionnels forgés lors des interactions entre soldats. Les relations de défense bilatérales sont porteuses d'un avantage résiduel en matière de sécurité, lorsque des militaires en uniforme travaillent aux côtés de leurs homologues en uniforme. Au niveau du soldat, le partage d'expériences et d'expertise durant les exercices militaires est mutu-

ellement bénéfique. L'interaction est plus unilatérale avec les SMP. Bien qu'elles remplissent un rôle complémentaire de celui des militaires lors des activités de formation, la valeur des contacts entre militaires perdure au-delà des strictes limites de la formation.

Pour résumer, la pierre angulaire des capacités durables de maintien de la paix est la capacité institutionnelle de formation. Les programmes de coopération sur la sécurité avec des partenaires internationaux peuvent offrir un moyen efficace pour constituer ou renforcer rapidement les institutions autochtones. Le modèle générique de formation au maintien de la paix, sous sa forme la plus simple, s'articule en trois phases. Lors de la première phase, celle de la formation des formateurs, il est fait appel à des experts étrangers en la matière pour dispenser, selon les besoins, une formation à un corps d'instructeurs du pays hôte. Durant la seconde phase, celle de la formation des soldats de la paix, les formateurs internationaux observent et encadrent les instructeurs africains, se limitant à jouer un rôle passif faisant intervenir peu d'interaction, voire aucune, avec les stagiaires. La troisième phase, et la plus difficile, celle de l'entretien de la formation, exige de conserver durablement un corps professionnel d'instructeurs au sein des forces africaines. Ceci requiert de la volonté de la part des hauts responsables de la défense et des forces armées et nécessite souvent une restructuration de l'organisation au sein de la force pour créer des postes d'instructeurs des armées qui soient permanents et valorisants, avec des perspectives d'avancement.

Les programmes de formation des formateurs proposés par les donateurs ne constituent pas, en eux-mêmes, la solution miracle permettant d'induire des capacités institutionnelles. Une fois le corps d'instructeurs constitué et formé, il incombe alors à l'armée africaine de s'engager à employer ces instructeurs à ce à quoi ils sont destinés. Trop souvent, les instructeurs sont affectés à d'autres postes ou à d'autres tâches, ce qui provoque une perte d'expertise autochtone en formation. En outre, les forces armées africaines doivent pérenniser le corps d'instructeurs au-delà du groupe initial de personnes ayant reçu la formation offerte par des donateurs et elles doivent établir un mécanisme de reconstitution pour assurer la dotation en personnel des postes désignés et dédiés d'instructeurs au sein de la structure des forces de défense.

Idéalement, ce corps professionnel de formateurs au maintien de la paix se situerait dans le système de FMP d'une force de défense et se trouverait dans une école ou un centre institutionnalisé de formation au maintien de la paix. En outre, le cursus de formation au maintien de la paix devrait être intégré à tous les cours de perfectionnement professionnel (tels que les cours pour commandants de peloton et de compagnie, collègues d'état-major, cours pour sous-officiers). Si cette solution convient aux forces de défense bien établies et bien dotées en ressources, les forces moins bien lo-

ties peuvent toutefois, elles aussi, institutionnaliser le programme de formation en l'absence d'installations physiques dédiées ou d'un système de FMP complet. Un corps de formation au maintien de la paix organisé en équipe mobile de formation peut efficacement préparer et former les unités de façon à en pérenniser les capacités. Toutefois, ceci suppose une bonne cohésion et un renouvellement du groupe d'instructeurs de l'équipe mobile au fil du temps. Ici encore, tout dépend de la volonté des responsables africains de la défense de faire une priorité de l'établissement au sein de la force d'un corps d'instructeurs professionnels et de la dotation en ressources de ce corps en tant que composante clé de la disponibilité opérationnelle.

Les États africains doivent mieux tirer parti de l'aide des donateurs pour accroître puis entretenir l'état de préparation opérationnelle de leurs forces armées. Les soldats africains constituent la meilleure ressource pour former des soldats africains. De surcroît, les États africains doivent se garder de prendre l'habitude de dépendre de l'appui des donateurs pour participer aux missions des Nations unies ou de l'UA. Il est de leur intérêt de mettre en place et d'entretenir des capacités autochtones pour produire des soldats de la paix formés et prêts. De même, les pays donateurs devront, à un moment donné, mettre un terme au cycle apparemment perpétuel de formation de centaines de milliers de soldats de la paix africains, provenant souvent de la même poignée de pays, qui n'a que peu d'effets durables. L'établissement de capacités de maintien de la paix durables et institutionnalisées au sein des forces de défense africaines constitue le véritable intérêt commun aux deux parties. Ainsi, il est temps de dépasser le stade des missions de formation et d'équipement de nature réactive pour créer des capacités durables.

## NOTES

<sup>1</sup> Madu Onuorah, "How policy, funding issues clog Nigeria's UN peace-keeping operations," *The Guardian*, 10 juin 2013, disponible à <<http://www.safpi.org/news/article/2013/how-policy-funding-issues-clog-nigerias-un-peace-keeping-operations>>.

<sup>2</sup> *Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatif au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix (Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents)* (Document ONU A/C.5/66/8, 27 octobre 2011).

<sup>3</sup> *Rapport de la présidente de la Commission sur l'opérationnalisation de la Capacité de déploiement rapide de la Force africaine en attente et la mise en place d'une « Capacité africaine de réponse immédiate aux crises »* (AU doc. RPT/Exp/VI/STCDSS/(i-a)2013, 29-30 avril 2013).

<sup>4</sup> Par comparaison, le Royaume-Uni, deuxième contributeur d'aide bilatérale aux opérations de maintien de la paix en Afrique, a alloué au continent 85 millions de dollars de son fonds commun pour les conflits au titre de l'exercice 2013.

<sup>5</sup> *Congressional Budget Justification, Vol. 2, Foreign Operations, Fiscal Year 2013*, Département d'État des États-Unis, 144.

<sup>6</sup> A.M. Rose, M.Y. Czarnolewski, F.E. Gragg, S.H. Austin, *Acquisition and Retention of Soldiering Skills*, Technical Report 671 (Alexandria: U.S. Army Research Institute for the Behavioral and Social Sciences, février 1985).

<sup>7</sup> B.D. Adams, R.D.G. Webb, H.A. Angel, and D.J. Bryant, *Development and Theories of Collective and Cognitive Skill Retention* (Toronto: Defence Research and Development Canada, 31 mars 2003), disponible à <<http://cradpdf.drdc-rddc.gc.ca/PDFS/unc18/p521114.pdf>>.

<sup>8</sup> *Quadrennial Defense Review Report*, Département de la Défense des États-Unis, février 2010.

<sup>9</sup> *Peacekeeping: Thousands Trained but United States is Unlikely to Complete All Activities by 2010 and Some Improvements are Needed*, Rapport de l'Office gouvernemental des comptes des États-Unis aux commissions du Congrès, juin 2008, disponible à <[www.gao.gov/new.items/d08754.pdf](http://www.gao.gov/new.items/d08754.pdf)>.

<sup>10</sup> Ibid., 22.

<sup>11</sup> Robert M. Gates, "Helping Others Defend Themselves: The Future of U.S. Security Assistance," *Foreign Affairs* 89, No. 3 (mai/juin 2010), 74.

<sup>12</sup> *Peacekeeping*, 9.

<sup>13</sup> *Congressional Budget Justification*, 226.

<sup>14</sup> *Peacekeeping*, 11.

<sup>15</sup> *United Nations Infantry Battalion Manual, Volumes I and II* (New York: UN DPKO/DFS, août 2012).

### CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

Directeur intérimaire :

Michael E. Garrison

National Defense University

300 Fifth Avenue, Building 21

Fort McNair

Washington, DC 20319-5066

Téléphone: + 1 202 685-7300

Site Internet: [www.africacenter.org](http://www.africacenter.org)

### BUREAU RÉGIONAL DU CESA À DAKAR

Directeur régional :

Gerald Lefler

Téléphone: 221 33 869 61 58

Courriel: [Gerald.Lefler@ndu.edu](mailto:Gerald.Lefler@ndu.edu)

### BUREAU RÉGIONAL DU CESA À ADDIS-ABEBA

Directeur régional :

Brad Anderson

Téléphone: 251 11 130 6683

Courriel: [AndersonBG@state.gov](mailto:AndersonBG@state.gov)

### BULLETINS DE LA SÉCURITÉ AFRICAINE

Directeur de la recherche :

Joseph Siegle, Ph.D.

Téléphone: + 1 202 685-6808

Courriel: [Sieglej@ndu.edu](mailto:Sieglej@ndu.edu)

Le Centre d'études stratégiques de l'Afrique (CESA) soutient l'élaboration de politiques stratégiques des États-Unis envers l'Afrique en offrant des programmes d'enseignement de qualité, en effectuant des recherches et analyses au sujet des politiques et en favorisant la prise de conscience et le dialogue sur les priorités stratégiques des États-Unis et les questions relatives à la sécurité de l'Afrique. Dans cette optique, le CESA est résolu à établir des réseaux de dirigeants civils et militaires africains, américains, européens et internationaux et à présenter les points de vue africains à l'intention des décideurs américains.



La série des Bulletins de la sécurité africaine expose les recherches et les analyses d'experts du CESA et de chercheurs extérieurs pour mieux faire comprendre les questions relatives à la sécurité de l'Afrique. Les opinions, conclusions et recommandations exprimées ou implicites sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du ministère de la Défense ou de tout autre organisme du gouvernement fédéral des États-Unis. Pour de plus amples renseignements sur le CESA, veuillez consulter le site Internet à : <http://www.africacenter.org>.

CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

<http://www.africacenter.org>

ISSN 2164-4292 (imprimé)

ISSN 2164-4039 (version électronique)